

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 octobre 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Délibération n° BC-2022-050

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION SUD PACA POUR LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSIDENCES D'ARTISTES ET LA MÉDIATION D'ARTISTES AUTOUR DES EXPOSITIONS CONTEMPORAINES

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 octobre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- HOFFMANN Olivier donne procuration à BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien.

Absent : DELZERS Catherine.

Secrétaire de Séance : Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU les circulaires interministérielles n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au Parcours d'éducation artistique et culturelle, et n° 2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

VU la délibération n°2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT la charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle du 8 juillet 2016 élaborée par le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle et présentée par la ministre de la Culture et la ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

CONSIDERANT la convention multi-partenariale pour le développement du parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) en Provence Verte, signée le 18 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que le projet Art Contemporain porté par la Communauté d'Agglomération vise à inscrire la Provence Verte comme terre d'inspiration et de création artistique et ainsi à accompagner l'expérimentation, l'innovation et la recherche artistique sur le territoire au bénéfice de tous les administrés et que l'un des outils est les résidences d'artistes ;

CONSIDERANT également le projet « Développement de l'Education Artistique et Culturelle sur le territoire de la Provence Verte » dont les objectifs sont :

- Développer les résidences et interventions artistiques sur le territoire, et accompagner les structures intercommunales et le réseau des Médiathèques dans la montée en compétence et en programmation sur l'Education Artistique et Culturelle.

Description de l'action	
Centre d'Art	Développer les résidences d'artistes et la médiation d'artistes autour des expositions contemporaines

CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

DEPENSES TTC		RECETTES		
Résidences d'artistes et médiation Centre d'Art	20 000,00 €	Région SUD PACA	10 000 €	50 %
		Autofinancement	10 000 €	50 %
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €	100 %

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention d'un montant de 10.000 € pour l'année 2023 auprès de la Région SUD PACA.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.
- **D'AUTORISER** le Président, si nécessaire, à solliciter toute autre subvention concernant cette opération, au taux le plus élevé possible.

La dépense correspondante sera proposée au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 octobre 2022

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 13/10/2022
et affichage le 13/10/2022*



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND